

participer au débat, il ne serait peut-être pas utile que je répète les remarques que j'ai formulées en réponse à une question identique posée tout à l'heure par le député de Crowfoot. En ce qui concerne les services d'information, le député de Vegreville a fait une remarque judicieuse et on m'informe que le ministre du Revenu national a parlé récemment à Vancouver du programme de son ministère. Très bientôt, il fera une déclaration encore plus complète sur les intentions de son ministère.

A cet égard, une fois encore, je ne puis que le répéter, j'espère que peu nombreux seront les contribuables canadiens qui seront pris de panique et s'assureront les services de conseillers professionnels en matière d'impôt, s'ils n'ont pas eu besoin de ces services jusqu'à présent. Le ministère du Revenu national a l'intention d'accorder toute forme d'assistance possible aux contribuables canadiens. A vrai dire, je pense que la plupart des contribuables canadiens constateront que, s'ils n'ont pas eu besoin jusqu'à présent de conseillers professionnels en impôt, le nouveau régime ne sera pas pour eux la raison d'y recourir. Bien entendu, je comprends que certaines gens parfois usent de la tactique de la crainte pour recruter des clients en prévision du jour de l'évaluation, etc. J'ajouterais simplement que j'espère que nos contribuables, avant de dépenser leur argent pour de tels services, attendront de voir quels renseignements et quelle aide leur offre le ministère du Revenu national.

Le député de Lanark-Renfrew-Carleton a soulevé le cas de l'agriculteur qui possède trois parcelles distinctes de terre et qui demeure sur l'une d'elles. La déduction annuelle de \$1,000 sur le montant des gains en capital réalisés pour remplacer l'exclusion du lieu de résidence principale s'applique uniquement à la parcelle de terre sur laquelle s'élève la maison. Si le député veut bien se reporter à l'article 40 (2)c), à la page 100 du texte, il verra qu'on l'énonce clairement.

M. McIntosh: Monsieur le président, j'avais l'intention de faire des observations d'ordre général au sujet de l'impôt sur les gains en capital et d'autres questions, mais à la suite des observations du député de Lanark-Renfrew-Carleton et de celles du secrétaire parlementaire, je pourrais peut-être aborder deux recommandations précises qu'ont proposées les députés de tous les partis de l'opposition; elles se rapportent au troupeau de base et aux gains en capital réalisés par des entreprises agricoles.

Le député de Lanark-Renfrew-Carleton a laissé entendre, lorsqu'il a traité ces deux questions, que toutes les fois qu'un représentant de ce côté-ci formulait une critique non seulement envers ce projet de loi mais envers le bill C-244—et je présume qu'il faisait également allusion aux bills C-197 et C-176—il le faisait pour des motifs d'opportunisme politique. Nous avons dit à plusieurs reprises que nous nous préoccupions du sort de tous les cultivateurs du Canada et non seulement de ceux de l'Ouest, comme il l'a insinué. Nous qui venons de l'Ouest, n'avons pas à nous plaindre du traitement accordé par le gouvernement aux agriculteurs de l'Est canadien. Nous espérons qu'on les traitera équitablement comme ils y ont d'ailleurs droit.

Une voix: On ne les traite pas équitablement!

M. McIntosh: Comme vient de le dire mon collègue, on ne leur accorde pas un traitement équitable. J'ai été très surpris d'entendre le député nous dire qu'il s'est entretenu récemment avec quelque 1,200 cultivateurs de la région de Prince-Albert et que pas un seul d'entre eux n'a parlé en

faveur de mesures quelconques au profit des agriculteurs de l'Est. Je ne veux pas insinuer que le député nous ait menti, mais je soutiens que son assertion n'est pas vraie. Il devrait savoir que la plupart de ces cultivateurs, dont les ancêtres venaient de l'Est du Canada, sont fort intéressés à ce qui se passe en Ontario ou au Québec.

Le député a également dit qu'il avait parlé, au cours des deux derniers mois, avec des agriculteurs de la circonscription d'Assiniboia. Je suis bien placé pour parler de cette circonscription qui faisait auparavant partie de la miennne. C'est ainsi que les ancêtres des cultivateurs qui habitent les régions de Strasbourg et de Duval venaient du Québec et je suis certain qu'on ne lui a pas fait là-bas les réponses qu'il prétend avoir obtenues. Le député sera peut-être convaincu par cet exemple, que nous autres, du Canada de l'Ouest, ne nous bornons pas aux problèmes de notre région. Nous sommes des Canadiens.

Je lance un défi au député qui a prétendu que nous prenions la parole à la Chambre uniquement pour des motifs d'opportunisme politique. Je voudrais lui poser cette question: si un parlementaire bien disposé envers le gouvernement formulait certaines recommandations, les accepterait-il? Je veux parler des deux recommandations formulées par le comité sénatorial se rapportant aux sujets à l'étude. Comme les députés le savent, l'autre Chambre se compose surtout de partisans du gouvernement actuel, de gens qu'il a nommés, dans une proportion de 80 p. 100, assurément. Si nous ne disons plus rien de ce côté-ci de la Chambre au sujet des troupeaux de base et des gains en capital sur les entreprises agricoles, le député voudra-t-il essayer de persuader le ministre des Finances, le secrétaire parlementaire...

• (3.40 p.m.)

Une voix: Et le premier ministre.

M. McIntosh: Qu'importe le premier ministre. Je veux qu'on me comprenne bien là-dessus. Le député ne tiendrait-il aucun compte de ce que nous avons dit et accepterait-il les instances présentées par un organisme composé à 80 p. 100 de personnes sympathiques à son propre parti? Le secrétaire parlementaire a prétendu que le concept du troupeau de base n'était pas une bonne idée pour les cultivateurs et les éleveurs et j'imagine qu'il dira la même chose de nos instances relatives aux gains en capital. Si la proposition ne dérange pas le gouvernement financièrement, pourquoi ne pas accorder à ces gens ce qu'ils veulent et ce qu'ils estiment bon pour eux?

Le comité du Sénat a demandé que l'on prenne des dispositions pour continuer à reconnaître aux agriculteurs un troupeau de base en tant que bien d'investissement, et non pas en tant que stock ou bien-fonds comme le propose la mesure dont nous sommes saisis. Tous ceux qui s'y connaissent en agriculture savent que le troupeau de base est le principal rouage de production d'un ranch ou d'une ferme. C'est le rouage de production qui, année après année, fournit les veaux. Pourquoi ne pas lui donner le traitement accordé aux autres biens de production? C'est ce que réclament les agriculteurs. Que ce soit bon ou non pour eux, c'est ce qu'ils demandent, et si le député dit que c'est la suite logique de la politique actuelle, que financièrement le gouvernement n'en souffrira pas, pourquoi ne pas le leur accorder? Le Sénat pense que le gouvernement doit le faire et nous, de l'opposition, sommes d'accord.

Le comité du Sénat a aussi recommandé d'élargir les dispositions de roulement pour permettre à la terre ou à